



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 61057

Texte de la question

Mme Laurence Dumont interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des aides de laboratoires en établissement hospitalier et plus particulièrement sur leur évolution de carrière. Ces salariés ont bénéficié, en octobre 2001, d'un reclassement d'échelle. Depuis cette date, leur grade « serait constitué en grade d'extinction », ce qui bloquerait leur évolution de carrière, et donc leur rémunération, jusqu'à leur retraite alors que leur métier ne cesse d'évoluer au rythme de la modernisation des techniques en laboratoire. Seul un concours interne d'agent de maîtrise leur permettrait une promotion dans leur grade. Leurs activités comme « agents d'exécution de tâches », (accueil et contrôle du pré-analytique d'examens médicaux, préparation de milieux de cultures, stérilisation, réception et contrôle de commandes de matériel de laboratoire...) n'ont jamais disparu des laboratoires puisqu'en cas de remplacement définitif le poste est pourvu soit par un agent de reclassement professionnel soit par un ASHQ, soit par un agent d'un autre grade. Elle souhaite savoir si un reclassement de ces salariés de l'échelle « 4 » à l'échelle « 5 » peut être étudié.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61057

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6078

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)